



Le Comité 63 est heureux de vous inviter au :

Championnat départemental de
SIMPLE et DOUBLE sénior homme et femme
Le samedi 10 (simple) et le dimanche 11 (double) février 2018
Au gymnase de MANZAT, rue des Gunchères 63410 MANZAT

Cette compétition s'adresse à tous les licenciés du Puy-de-Dôme en catégorie vétérans, séniors, juniors, cadets, minimes **classés de P12 à N1 en simple et en double**

Les tableaux seront constitués de la manière suivante :

En simple le samedi : 120 joueurs maximum répartis par niveau CPPH dans des tableaux de 8 à 16 joueurs en simple Homme et Femme.

En double le dimanche : 120 paires maximum répartis par niveau CPPH dans des tableaux de 8 à 16 paires en double Homme et Femme.

-----**Inscriptions**-----

Le championnat est limité à **120 inscrits par jour**
En cas de surnombre, les joueurs seront pris au classement CPPH.

Tarifs d'inscription : **5 €**

Merci de régler le montant dû lors de l'envoi des inscriptions.

Inscriptions à faire par mail jusqu'au 1er février **2018** (délai de rigueur)

Référent inscriptions : Florian BITZER : fbitzer@badauvergne.org

[06/76/55/66/10](tel:0676556610)

-----**Accueil**-----

Une buvette sera à votre disposition tout au long du weekend.



Règlement du Championnat départemental SIMPLE et DOUBLE sénior

Samedi 10 et dimanche 11 février 2018

MANZAT

- 1- Le juge arbitre du tournoi sera Peter EDINGER.
- 2- L'organisateur de la compétition est le comité départemental du puy de dôme
- 3- Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours
- 4- La compétition aura lieu au gymnase de Manzat.
- 5- Les règles du jeu en vigueur sont celles éditées par la FFbad.
- 6- Le logiciel BADPLUS sera utilisé pour la gestion du tournoi.
- 7- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de **P12 à N.**
- 8- Les joueurs ou paires seront pris dans l'ordre du CPPH à la date du tirage au sort qui sera le **5 février 2018.**
- 9- Les matches se joueront en poules puis en élimination directe.
- 10- Les tableaux seront constitués dans la limite du possible de 8 à 16 joueurs (paires) de sorte à former des tableaux de niveaux le plus homogène possible.
- 11- La date limite des inscriptions est fixée au jeudi **01 février 2018.**
- 12- Le montant des engagements est de : **5 euros par tableau.**
- 13- En cas de forfait volontaire, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux. Le joueur devra justifier de son forfait ou s'exposer à des sanctions. Un forfait justifié donnera par contre lieu à remboursement, ce justificatif doit être envoyé dans les 5 jours suivants la compétition à l'adresse mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
- 14- Les volants officiels seront les RSL 3.
- 15- En cas de litige sur le choix des volants, les joueurs devront utiliser les volants officiels du championnat, proposés sur place par le comité départemental. Les volants sont à la charge des joueurs.
- 16- Les matchs de poules et d'élimination directe se dérouleront en auto-arbitrage ; en cas de problème et/ou à la demande des joueurs, un arbitre pourra être désigné.
- 17- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 18- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match. Ce temps comprend le temps d'essai des volants.
- 19- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 20- Tout volant touchant un obstacle en hauteur sera compté « let » au service et faute en jeu.
- 21- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 22- Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 23- Un joueur mineur devra être accompagné par un adulte.
- 24- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou d'incident.
- 25- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus
- 26- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement du championnat.